

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 15 novembre 2019

10^{ème} Commission
N° CP-2019-10-10-8

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté

POST FESSENHEIM : CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 ENTRE LA REGION GRAND EST ET LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN POUR L'ACTION II.1 : SIMPLIFIER L'ACCES AUX AIDES A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Résumé : L'axe 3 du projet de territoire signé le 1er février 2019 qui doit accompagner la reconversion économique de la zone située autour de la centrale nucléaire de Fessenheim, prévoit de faire du territoire un modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique. Il est proposé de signer une convention avec la Région Grand Est portant sur l'action II.1 : simplifier l'accès aux aides à la rénovation énergétique. L'action vise :

- la formalisation d'un dossier unique de demande d'aide regroupant les informations nécessaires pour tous les organismes délivrant des subventions ;
- la création d'un outil informatique permettant de centraliser en un seul endroit l'ensemble des documents et justificatifs nécessaires pour les propriétaires demandant des aides publiques pour la rénovation énergétique de leur logement.

Le présent rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 10ème Commission Solidarité, Famille, Insertion et Logement du 25 octobre 2019.

1. Contexte

Dans le cadre du Post Fessenheim, l'axe 3 du projet de territoire signé le 1^{er} février 2019, qui doit accompagner la reconversion économique de la zone située autour de la centrale nucléaire de Fessenheim, prévoit de faire du territoire un modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique.

Le groupe de travail "Efficacité énergétique", a émis des propositions visant à :

- améliorer significativement la performance énergétique des bâtiments, en maximisant l'utilisation des dispositifs de droit commun de l'État, de l'ADEME, de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et des collectivités,
- promouvoir les dispositifs nouveaux et innovants proposés par le plan national de rénovation des bâtiments mis en place en avril 2018 par le Ministère de la Transition écologique et solidaire et le Ministère de la Cohésion des territoires.

Sur le volet de la rénovation du parc privé, un sous-groupe de travail portant sur l'action II.1 « simplifier l'accès aux aides à la rénovation énergétique » piloté par la Région Grand Est réunit l'ensemble des acteurs du logement, notamment : le Département du Haut-Rhin, Direction Départementale des Territoires, l'Anah, les Espaces info Energie, l'ADIL, les opérateurs Anah, Oktave, Procivis Alsace.

Ce groupe de travail a fait le constat suivant : les aides pour les propriétaires privés sont nombreuses, les portes d'entrée sont multiples et les dossiers sont parfois complexes à monter. L'idée est de mettre en œuvre une action portant sur la « simplification de l'accès aux aides à la rénovation énergétique » sur le département du Haut-Rhin visant :

- la formalisation d'un dossier unique de demande d'aide regroupant les informations nécessaires pour tous les organismes délivrant des subventions, ce qui permettrait de faciliter l'accès aux aides financières en ne réalisant qu'une seule demande ;
- la création d'un outil informatique permettant de centraliser en un seul endroit l'ensemble des documents et justificatifs nécessaires pour les propriétaires demandant des aides publiques pour leur rénovation énergétique. L'objet, l'étendue et le fonctionnement de l'outil informatique seront précisés au fur et à mesure de l'avancée des travaux du groupe de travail en place.

2. Objectifs

Les objectifs sont :

- de donner une forte impulsion à la rénovation énergétique des logements des particuliers dans le Haut-Rhin ;
- de mieux coordonner les actions des acteurs du service public de l'habitat sur le département du Haut-Rhin ;
- de simplifier le parcours du propriétaire en mutualisant les informations disponibles de chaque structure et en évitant les doubles saisies,
- de simplifier l'accès aux aides publiques en expérimentant la mise en place d'un document unique de demande d'aides (Eco-PTZ, CITE, aides Anah, aides des collectivités) afin d'améliorer le service rendu aux propriétaires ;
- d'avoir un suivi dynamique, précis et partagé des rénovations énergétiques et ainsi mieux piloter les politiques publiques associées.

3. Cofinancement

L'initiative est portée par la Région Grand Est qui souhaite lever les freins à la mobilisation des aides et ainsi contribuer à augmenter le nombre de rénovations énergétiques dans les logements du parc privé.

Cette action est estimée à 60 000 € pour la première année, cofinancée par :

- l'Etat : 20 000 €
- la Région Grand Est : 20 000 €

- le Département du Haut-Rhin : 20 000 €.

L'enveloppe budgétaire 2019 permettra de financer le travail de développeur qui sera confié à un bureau d'étude ou à une école d'ingénieurs. La maintenance de l'outil dans le temps, l'adaptation et l'interfaçage avec les logiciels existants de toutes les structures feront l'objet d'autres financements à venir.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention de mise en œuvre de l'action « simplifier l'accès aux aides à la rénovation énergétique », jointe en annexe du présent rapport, entre la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin et de m'autoriser à la signer ;
- d'accorder une subvention de 20 000 € à la Région Grand Est pour la mise en œuvre de l'action précitée ; cette aide sera versée en une seule fois après signature de la convention par les parties et transmission des justificatifs prévus par la convention ;
- d'autoriser le prélèvement des crédits correspondants sur le programme H221 – chapitre 204 – fonction 72 – nature 204121 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT